



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 25 mars 2024 à 19h00 /**  
**2024ko martxoaren 25eko biltzarra, arratseko 19:00ak**

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
19 mars 2024 / 2024ko martxoaren 19a	27	17

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Thomas OYARZUN (ek) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Anita LACARRA (ri)  
Pierre LAVIGNE (k) à Gorka TABERNA (ri)  
Jérémy SAVATIER (ek) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI, Laetitia LAC, Xalbat GARAT

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2024-21 Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques / Pirinio Atlantikoako CAFekin Lurralde Hitzarmen Orokorraren izenpetzea**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un partenaire majeur de la commune d'Ascaïn, notamment en matière de services en faveur de la petite enfance et de l'enfance. En parallèle des prestations de service accordées aux équipements communaux (services périscolaires et extrascolaires, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parent), des dispositifs contractuels complètent le partenariat entre ces deux structures : les conventions territoriales globales (CTG), se substituant aux contrats enfance jeunesse (CEJ) au fur et à mesure de leur arrivée à échéance.

Un travail d'élaboration de la convention territoriale globale a donc été engagé en tenant compte des spécificités de ce nouveau dispositif :

- contrairement au CEJ, la CTG couvre l'ensemble des champs de la branche famille de la CAF : au-delà des domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le partenariat est ainsi élargi à l'accompagnement à la parentalité, à l'accès aux droits et l'inclusion numérique, à l'accompagnement des familles, à l'animation de la vie sociale et au logement / cadre de vie ;
- plus qu'une convention, la CTG pose un cadre politique de référence dans les domaines concernés et constitue une démarche stratégique partenariale visant à élaborer un projet social de territoire pour le maintien et le développement des services en réponse aux besoins des familles ;
- sur le plan financier : le montant des enveloppes financières accordées au fonctionnement des services, ainsi qu'aux postes d'ingénierie et de coordination est globalement maintenu, cependant, leurs modalités d'attribution et de versement évoluent (versement direct aux gestionnaires du bonus territoire CTG, notions de coordonnateur de projet et de coopérateur CTG).

C'est donc en cohérence avec ces nouvelles orientations qu'a été élaboré la CTG du Pôle Sud Pays Basque. La CTG a été construite sur la base d'un diagnostic partagé, auxquels d'autres partenaires institutionnels et acteurs des territoires concernés ont été appelés à contribuer.

Cet exercice a permis d'identifier des problématiques, des enjeux et des priorités à partir desquels des plans d'actions pourront être établis en lien avec les divers champs thématiques de la CTG. Cette démarche a permis d'aboutir à la convention territoriale globale proposée en annexe.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pôle Sud Pays Basque présentée en annexe ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean  
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER

